Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centres sociaux régionaux: le Conseil d'Etat met en oeuvre les recommandations du CCF

Comme annoncé le 11 septembre dernier, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en oeuvre cinq des six recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF) suite à l'audit effectué auprès du Centre social régional de Lausanne. Il a demandé à un groupe d'experts ad hoc d'entreprendre, sous la supervision du CCF, un audit complémentaire à Lausanne et dans deux autres CSR du canton, selon des modalités permettant la collaboration de tous les acteurs.

Les deux CSR soumis à l'audit complémentaire sont celui de l'Ouest lausannois et celui de Bex. Le CSR de l'Ouest lausannois a été retenu en raison des similitudes qu'il présente avec celui de Lausanne, tant en termes géographiques que démographiques, tandis que celui de Bex a été choisi au hasard. L'audit complémentaire n'a pas pour but d'être représentatif au niveau cantonal de l'application de l'Aide sociale vaudoise et du Revenu minimum de réinsertion, mais d'identifier si les dysfonctionnements décrits dans le rapport du CCF de juillet 2002 caractérisent également un échantillon plus large à Lausanne et si cette situation se retrouve dans d'autres CSR du canton. Cet audit vient compléter des contrôles internes déjà effectués par l'Unité de contrôle et de conseil du DSAS dans la majorité des CSR. Il permettra également au Conseil d'Etat de constater la pertinence de son contrôle interne.

Le Contrôle cantonal des finances devra veiller à ce que les dossiers examinés soient sélectionnés de façon aléatoire afin de pouvoir se former une opinion objective quant aux traitements de ceux-ci. L'équipe d'audit sera composée d'experts internes et externes au CCF. Un représentant du Service de révision de la Ville de Lausanne est invité à y participer. En outre, afin d'assurer une bonne communication entre l'équipe d'audit et les personnes auditées, le Conseil d'Etat a chargé M. Martial Gottraux, sociologue, ancien député, de jouer un rôle d'expert en affaires sociales et de médiateur.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a chargé la ville de Lausanne de lui présenter un plan

d'actions en vue de répondre aux recommandations 2, 3 et 5 du rapport du CCF. La mise en ?uvre de ces mesures correctives sera coordonnée par un comité de pilotage présidé par le préfet de Lausanne.

Le Conseil d'Etat est convaincu que la population, comme les députés au travers de leurs nombreuses interventions parlementaires, attend de ses autorités que les problèmes rencontrés par les Centres sociaux régionaux soient mis à jour et que la situation soit assainie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2002

Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, 021 316 50 06 ou 079 310.84.27

ccf_csr